

Séance publique du 10 juin 2002

Délibération n° 2002-0604

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 8°

objet : **ZAC "Espace Transvaal" - Avenant n° 3 à la convention d'aménagement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La ZAC "Espace Transvaal" à Lyon 8° a été réalisée dans le cadre d'une convention d'aménagement par la société en nom collectif (SNC) Bataille, représentée par la société lyonnaise d'aménagement immobilier (SAI). Le programme, tant pour les équipements publics que pour les constructions, est aujourd'hui terminé. Il convient donc de mettre fin à la convention qui initialement expirait au 31 décembre 2003, date qui serait ramenée au 31 juillet 2002, afin de pouvoir ensuite supprimer la ZAC.

La ZAC "Espace Transvaal" à Lyon 8° a été créée par délibération du conseil de Communauté en date du 23 septembre 1991. Son aménagement a été confié par voie de convention à la SNC Bataille.

Par délibération en date 7 juillet 1998, le conseil de Communauté approuvait le dossier de réalisation, la modification de la ZAC et le nouveau programme des équipements publics, et autorisait monsieur le président à signer l'avenant n° 2 à la convention d'aménagement. Cet avenant prévoyait l'expiration de la convention au 31 décembre 2003.

A ce jour, l'ensemble du programme des équipements publics a été réalisé de même que le programme de constructions.

Afin de pouvoir prochainement prononcer la suppression de la ZAC et compte tenu des formalités d'achèvement restant à accomplir, la date d'expiration de la convention d'aménagement pourrait être avancée au 31 juillet 2002 par voie d'avenant.

Les autres articles de la convention restent inchangés ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 23 septembre 1991 et 7 juillet 1998 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 3 à la convention d'aménagement de la ZAC "Espace Transvaal" à Lyon 8° avec la SNC Bataille, ramenant la date d'expiration de la convention au 31 juillet 2002.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,